

Note n° AV 12013/11/96-A

daté du 04 décembre 1998

Excellence,

J'ai l'honneur de faire référence à votre note n° 0295 du 04 décembre 1998 rédigée comme suit :

«J'ai l'honneur de faire référence à l'accord de service aérien du 20 juillet 1982 conclu entre le gouvernement de l'Inde et le gouvernement du Canada et au protocole d'entente du 10 février 1987.

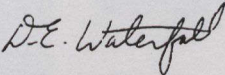
J'ai en outre l'honneur de proposer, au nom du gouvernement du Canada, que l'accord susmentionné soit modifié de la manière suivante :

1. Supprimer la partie I et la partie II de l'annexe à l'accord et les remplacer respectivement par la partie I et la partie II ci-jointes,
2. Supprimer le protocole d'entente du 10 février 1987 et le remplacer par le protocole d'entente ci-joint daté du 04 décembre 1998.

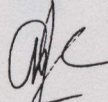
Si ce qui précède est acceptable pour le gouvernement de l'Inde, je propose que la présente note, authentique en français et en anglais, ainsi que votre confirmation en réponse, constituent un accord entre nos gouvernements, lequel entrera en vigueur en date de votre réponse.»

J'ai l'honneur de confirmer que mon gouvernement accepte la proposition formulée dans votre note n° 0295, et que votre note, authentique en français et en anglais, ainsi que la présente réponse, authentique en anglais et en hindi, constituent un accord entre nos gouvernements et qu'il entrera en vigueur en date des présentes.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma considération distinguée.



M. D.E. Waterfall
Haut-commissaire adjoint
Pour le gouvernement du Canada



M. Anil Bajjal
Secrétaire adjoint
Ministère de l'Aviation civile
Pour le gouvernement de l'Inde